

AEROPORT DU VALENCIENNOIS

CHARLES NUNGESSER



TARIFS 2025



Table des matières

I – RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	- 3 -
1 – CONTACTS.....	- 3 -
2 – MODES DE REGLEMENT	- 3 -
a. Modes de règlement.....	- 3 -
b. Délais de règlement	- 3 -
c. Pénalités en cas de retard.....	- 3 -
3 - REDEVANCES AERONAUTIQUES.....	- 3 -
a. Facturation.....	- 3 -
b. Réglementation relative à la T.V.A	- 4 -
II - TAXES ET REDEVANCES AERONAUTIQUES	- 4 -
1 REDEVANCES D'ATTERRISSAGE	- 4 -
a. Atterrissage.....	- 4 -
b. Touch and go.....	- 4 -
2 REDEVANCES DE BALISAGE	- 4 -
3 REDEVANCE PASSAGER	- 5 -
4 REDEVANCE OUVERTURES	- 5 -
5 REDEVANCE FORFAIT ESCALES	- 6 -
6 REDEVANCES D'ASSISTANCE	- 6 -
a. Prestations comprises dans le tarif d'assistance :	- 6 -
b. Prestations non comprises dans le tarif d'assistance :	- 7 -
7 ENTRAINEMENT IFR.....	- 7 -
8 REDEVANCES STATIONNEMENT	- 7 -
9 REDEVANCE CARBURANT	- 8 -
III - AUTRES SERVICES	- 8 -
LEXIQUE.....	- 9 -

I – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1 – CONTACTS

Horaires de l'accueil (heures locales) :

Du lundi au vendredi : 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Horaires du service AFIS (heures locales) :

Du lundi au vendredi : 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Contacts aéroport :

Direction	Michael LECLERE	03 27 21 03 66	direction@valenciennes-aeroport.fr
Responsable SSLIA	Guislain DAVOINE	03 27 21 03 66	sslia@valenciennes-aeroport.fr
Référent carburant	Patrick DE VINCK	03 27 21 03 66	sslia@valenciennes-aeroport.fr
AFIS	Isabelle LECTEZ	03 27 21 03 66	afis@valenciennes-aeroport.fr

2 – MODES DE REGLEMENT

a. Modes de règlement

- **Au comptant** : Espèces ou CB auprès de l'accueil
- **Par virement à l'ordre du Trésor Public**

TRESORERIE DE VALENCIENNES
BDF VALENCIENNES

RIB : 30001 00855 M5900000000 22
IBAN : FR793000100855M590000000022
BIC : BDFEFRPPC

Sur facture émise majoration forfaitaire de 5.00 € HT pour frais de facturation.

b. Délais de règlement

Nos factures sont payables dès réception sans escompte.

c. Pénalités en cas de retard

Toute facture émise par le Syndicat Mixte aéroport du Valenciennois – Charles NUNGESSER au cours d'un mois « M » dont le règlement n'est pas intervenu 30 jours après réception, entraîne une procédure d'envoi de lettre de relance ainsi qu'une mise en demeure de payer, sans délai.

3 - REDEVANCES AERONAUTIQUES

a. Facturation

Les redevances aéronautiques sont payables au comptant auprès des services de l'Aéroport avant tout décollage.

Toutefois, les redevances aéronautiques sont facturées périodiquement aux usagers :

- Basés ou disposant de locaux sur la plateforme,
- Réguliers ou charters.

Par exception, les différents avions basés sont facturés selon un tarif spécifique.

b. Réglementation relative à la T.V.A

La T.V.A sur les prestations aéronautiques et aéroportuaires (redevances d'atterrissage, de balisage, de stationnement, de passagers, ...) est facturée au taux en vigueur.

II - TAXES ET REDEVANCES AERONAUTIQUES

1 REDEVANCES D'ATTERRISSAGE

a. Atterrissage

La taxe d'atterrissage est due pour tout appareil qui effectue un atterrissage sur un aéroport ouvert à la circulation Aérienne Publique (Décret n°72-435 du 19 mai 1972 – J.O du 28 mai 1972).

Elle est calculée d'après le poids maximum autorisé au décollage porté sur le certificat de navigabilité de l'appareil, arrondie à la tonne supérieure.

LIBELLE	HT	TTC
Jusqu'à 1500 Kg	15€00	18€00
Entre 1501 Kg et 2500kg	25€00	30€00
Entre 2501 Kg et 5000 kg	35€00	42€00
Entre 5001 Kg et 6000 Kg	45€00	54€00
Supérieur à 6001 Kg	68€00 + 12€75 / T supp	81€60 + 15€30 / T supp

b. Touch and go

Une redevance forfaitaire de 6€ HT sera perçue par touch and go

2 REDEVANCES DE BALISAGE

La redevance d'usage des dispositifs de balisage est due pour tout aéronef qui effectue un envol ou un atterrissage sur un aérodrome ouvert à la circulation aérienne dont le balisage a été allumé de nuit ou par mauvaise visibilité, soit à la demande du commandant de l'aéronef, soit pour des raisons de sécurité sur l'ordre de l'autorité responsable du fonctionnement du balisage.

	HT	TTC
Balisage	45€92	55€10
Balisage (vol d'entraînement local) forfait par ½ heure (la 2ième heure minorée de 50 %)	30€58	36€70

3 REDEVANCE PASSAGER

La redevance passager est due pour tous les passagers de vols commerciaux et privés
Elle est calculée en fonction du nombre de passagers au départ.

	HT	TTC
PAX	10€00	12€00

4 REDEVANCE OUVERTURES

	H.T	TTC
OUVERTURE pour une ouverture exceptionnelle (trafic national, intra-communautaire & international (toute heure commencée étant due au-delà de 1 h 00 de retard un nouveau forfait au tarif plein est appliqué).		
Tarif niveau 1 (présence Afis uniquement)		
EN SEMAINE		
- de 12h00 à 13h00 (HL) / h	60€00	72€00
- de 17h00 à 22h00 (HL) / h	100€00	120€00
- de 22h00 à 08h00 (HL) / h	160€00	192€00
WEEK END ET JOURS FERIES (à partir de vendredi 17h00 (HL))	160€00	192€00
Tarif niveau 2 (présence Afis et un pompier)		
EN SEMAINE		
- de 12h00 à 13h00 (HL) / h	120€00	144€00
- de 17h00 à 22h00 (HL) / h	200€00	240€00
- de 22h00 à 08h00 (HL) / h	220€00	264€00
WEEK END ET JOURS FERIES (à partir de vendredi 17h00 (HL) /h	220€00	264€00
Tarif niveau 3 et 4 (présence Afis et 2 pompiers)		
EN SEMAINE		
- de 12h00 à 13h00 (HL) / h	180€00	216€00
- de 17h00 à 22h00 (HL) / h	300€00	360€00
- de 22h00 à 08h00 (HL) / h	320€00	384€00
WEEK END ET JOURS FERIES (à partir de vendredi 17h00 (HL) /h	320€00	384€00
Annulation de vol : facturation du montant du forfait (Annulation du préavis à déposer avant la fermeture du terrain selon les heures publiées)		
FERMETURE ANNUELLE (FIN D'ANNEE) / h ou exceptionnelle (jours/nuits)		
Niveau 1	160€00	192€00
Niveau 2	220€00	264€00
Niveau 3 et 4	320€00	384€00

5 REDEVANCE FORFAIT ESCALES

Cette prestation inclus une ouverture de 2 heures, le forfait assistance et le stationnement.
Le forfait escale sera majorée de 25 % par heure supplémentaire.

	HT	TTC
FORFAIT ESCALE (NIVEAU 2)		
Semaine de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (HL)	240€00	288€00
Semaine de 12h00 à 13h00 et de 17h00 à 22h00 (HL)	460€00	552€00
Semaine de 22h00 à 08h00 (HL), WE, Jours fériés	680€00	816€00
FORFAIT ESCALE (NIVEAU 3 et 4)		
Semaine de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (HL)	340€00	408€00
Semaine de 12h00 à 13h00 et de 17h00 à 22h00 (HL)	560€00	672€00
Semaine de 22h00 à 08h00 (HL), WE, Jours fériés	780€00	936€00

Le forfait sera appliqué en cas d'annulation du vol sans préavis. Le préavis devra nous parvenir avant la fermeture du terrain selon les heures publiées.

6 REDEVANCES D'ASSISTANCE

La redevance d'assistance aéroportuaire est obligatoire pour les appareils de 6 tonnes et plus, en présence ou non du personnel au sol. Pour les appareils de moins de 6 tonnes, assistance sur demande.

a. Prestations comprises dans le tarif d'assistance :

- Guidage ;
- Calages ;
- Embarquement et débarquement des passagers ;
- Enregistrement des passagers (sur demande) ;
- Manutention bagages ;
- Accès équipage / accès salle des équipages.



LIBELLE	HT	TTC
Assistance vol FRET*	90€00	108€00
Assistance vol passager(s)*	60€00	72€00

* majoration de 50 % sur le tarif horaire, entre 22h00 et 08h00, le week-end et les jours fériés

b. Prestations non comprises dans le tarif d'assistance :

MATERIEL / SERVICES	HT	TTC
Groupe de démarrage (GPU) / h entamée ¹	132€58	159€10
Chariot élévateur avec conducteur /h entamée ¹	81€67	98€00
Assistance technique / Dépannage	60€00	72€00
Table de levage*	17€00	20€40
Sécurisation fret / h entamée ¹	50€17	60€20
Entreposage temporaire en zone réservée / h entamée ¹	25€08	30€10
Café / litre	16€67	20€00
Eau chaude	OFFERT	
Glaçons	OFFERT	
Photocopies (sup à 10 feuilles)	25cts	30 cts
Livraison journaux presse locale (par passager)	3€21	3€85
Transport équipage hôtel (< 5 kms)	25€00	30€00
Transport équipage hôtel (> 5 KMS < 20 kms)	38€00	45€60
Catering	Sur demande	

¹ Toute heure commencée est due.

* majoration de 50 % sur le tarif horaire, entre 22h00 et 08h00, le week-end et les jours fériés

NETTOYAGE	HT	TTC
Vaisselle	Sur demande	
Ménage avion intérieur	Sur demande	

7 ENTRAÎNEMENT IFR

LIBELLE	HT	TTC
Entraînement IFR	15€00	18€00

8 REDEVANCES STATIONNEMENT

La redevance est due par out tout aéronef stationnant sur des surfaces destinées à cet usage. Elle est calculée par tonne et par nuit passée, le poids à considérer étant le poids maximum au décollage (MTOW) porté sur le certificat de navigabilité de l'aéronef, arrondi à la tonne supérieure.

	HT	TTC
< 1.5 T/ nuit passée	5€00	6€00
De 1.5 T à 6 T / nuit passée	22€00	26€40
> 6 T / nuit passée	22€00 +1€50 / T	26€40 +1€80 / T



9 REDEVANCE CARBURANT

Il est perçu une taxe de carburant, applicable aux aéronefs nécessitant le service de l'avitailleur.

	HT	TTC
Avitaillement*	25€00	30€00

* majoration de 50 % sur le tarif horaire, entre 22h00 et 08h00, le week-end et les jours fériés

III - AUTRES SERVICES

Nous vous proposons la location de salle de réunion et / ou hall de l'aérogare pour vos conventions et autres séminaires.

	HT	TTC
Location salle de réunion ½ journée	62€62	75€14
Location salle de réunion journée	92€59	111€11
Location du hall 1 pour expo/jour	129€63	155€56
Prestation de ménage pour la salle de réunion louée	85€00	102€00

Attention : réquisition sans indemnité en cas de déclenchement du plan ORSEC



LEXIQUE

Red€ Att€ : redevance atterrissage

VP : vol privé

VCM : vol commercial

Pax : passager

T : tonne

SSLIA : Service de Sauvetage et Lutte contre les incendies d'aéronefs

MMD : masse maximale au décollage

MTOW : Maximum Take-Off Weight

PCL : Pilot Controlled Lighting (balisage commandé)

TAG : Touch and Go

Tarif applicable au 01 mai 2025

Syndicat mixte aéroport du Valenciennois Charles Nungesser – Aérogare
Parc d'activités de l'aérodrome est – 59121 Prouvy

 03 27 21 03 66  accueil@valenciennes-aeroport.fr
 www.valenciennes-aeroport.fr